

Direction : Direction Générale

Affaires Foncières et Juridiques

REF : FONCIER2007009

Signataire : FG/SD

OBJET : 109 rue des Cités / 117 rue des Cités / 69 avenue de la République : projet de classement dans le domaine public des parcelles communales AY 90, 95 et 91 de 1569 m² issues des parcelles AY 75, 74 et 54.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 106 du conseil municipal du 26 mai 2005 acceptant le principe de classement dans le domaine public de 1569 m² issus des parcelles AY 75, 74 et 54 situées 109 rue des Cités / 117 rue des Cités / 69 avenue de la République afin de les intégrer dans le domaine public de la commune,

Vu la délibération n° 120 du conseil municipal du 29 juin 2006 dénomination du mail Anne Sylvestre,

Vu l'arrêté du maire en date du 20 août 2007 constatant l'affectation,

Vu la nouvelle numérotation des parcelles AY 75, 74 et 54,

Vu le plan parcellaire,

Considérant que les parcelles communales nouvellement cadastrées AY 90, 95 et 91 sont libres de toute occupation,

Considérant la construction de l'école maternelle Anne Sylvestre de 10 classes et d'un centre de loisirs maternel et élémentaire au 109 rue des Cités à Aubervilliers,

Considérant la création d'un mail piéton et d'un parvis devant l'école afin de permettre l'accès à ces nouvelles structures,

Considérant qu'un classement dans le domaine public de la commune est nécessaire afin de régulariser l'affectation de ce mail piéton et de ce parvis ouverts au public et affectés à son usage direct,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

Article unique : est accepté le classement dans le domaine public communal des parcelles AY 90, 95 et 91 de 1569 m² situées 109 rue des Cités / 117 rue des Cités et 69 avenue de la République à Aubervilliers, constituant le parvis devant l'école et le mail piéton Anne Sylvestre.

Le Maire